



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2022-359 modifiant le règlement numéro 2019-319 établissant les modalités de remboursement des frais afférents aux déplacements des membres du conseil afin de hausser le tarif remboursé à un membre du conseil pour l'utilisation de son véhicule personnel a été adopté par le conseil de la MRC le 12 octobre 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 17 octobre 2022.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,

*(Signé)*

Johanne Gaouette